

Accompagner, une pratique et posture professionnelle réfléchie

Le cas d'un projet institutionnel et partenarial:
Accompagner des professionnels dans
l'expérimentation d'une démarche portfolio auprès
de jeunes sous-main de justice*

Barbara Frizon**

Abstract

Instabilité et flexibilité caractérisent la société Française actuelle, dans ce contexte social et économique spécifique, l'accompagnement dans le champ de la formation et l'insertion représente un moyen de sécurisation des parcours professionnels. Une société au sein de laquelle l'individu est considéré autonome et responsable de son devenir. Cette conception de l'individu fait émerger de nombreuses problématiques qui renforcent pour les professionnels de l'accompagnement le besoin de faire évoluer pratiques et postures. Les professionnels sont amenés à expérimenter de nouvelles actions et se mettre à distance leur agir professionnel dans le but d'une amélioration continue de leurs pratiques. Les parcours de vie sont ponctués par des transitions qui nécessitent de prendre le temps de penser son parcours pour concrétiser son projet. La démarche de portfolio réflexif permet de «créer, son cheminement, en action et au quotidien» (Layec, 2006). Cet article constitue un témoignage d'une professionnelle engagée dans le champ de la formation tout au long de la vie pour l'émergence de *dispositifs d'accompagnement qui participent à (re)-donner aux personnes leur pouvoir d'agir*. Cet engagement se réalise en coopération avec les pro-

* Ce texte s'appuie sur deux travaux de réflexion que j'ai engagés précédemment: un article réalisé pour le colloque international *Ethique de l'accompagnement et agir coopératif* qui s'est déroulé le 26 et 28 mai 2016 à l'université de Tours et mes travaux réalisés dans le cadre du mémoire de Master 2 Professionnel Arts, Lettre & Langues, Mention Sciences de l'Éducation et de la Formation tout au long de la vie, Spécialité Fonction d'Accompagnement en Formation intitulés *Accompagner des personnes en situation d'illettrisme dans un processus d'autoformation. Recherche-action auprès des accompagnateurs illettrisme* dans un contexte de formation.

** Ingénieur de formation - Accompagnatrice en formation tout au long de la vie et insertion professionnelle - GIP FTLV-IP académie Orleans-Tours.

professionnels du champ de l'éducation et de la formation dans le but de répondre aux besoins des bénéficiaires. Ce témoignage présente un projet institutionnel d'accompagnement d'éducateurs de la protection judiciaire de jeunesse en France dans l'expérimentation d'une démarche portfolio auprès de jeunes. L'enjeu de ce projet expérimental mené sur une durée de 3 ans et intégrant une recherche-action collaborative est de participer à l'émergence de dispositifs favorisant le développement des capacités réflexives pour rendre aux jeunes leur pouvoir d'agir dans cette société complexe et en mutation.

Instability and flexibility are typical of today French society, in this social and economic specific context, accompaniment, in insertion and formation fields represents a way to secure professional career. A society where a person is considered independent and responsible of his future. From this conception of the individual emerge many problems which emphasise the need to improve postures and practices of the accompaniment professionals. Nowadays, professionals have to engage new actions and need to reflect about them in a way that they can constantly improve their professional approach. Life trajectories are interspersed by transitions made of time to think about a path in order to achieve a goal. In this context, the approach based on a reflexive portfolio allows to "create one's own way thanks to daily action" (Layec, 2006). This article shows a testimony of a professional who is engaged in formation all along the life for the rise of "accompaniment device which participate to give back to people their power to act". This engagement is a cooperation with education and formation professionals willing to respond the needs of beneficiary. This testimony presents an institutional project of accompaniment of judicial youth protection educator in France in an experimentation of making portfolio for young people. The aim of this 3 year experimental project with a collaborative action/research is to participate to the creation of a system to promote development of reflexive capacity in order for the youth to get back their power to act in this complex society in mutation.

1. Introduction

«L'accompagnement une posture spécifique» évoque M. Paul dans son ouvrage¹. En tant que professionnels de l'accompagnement, nous pouvons

¹ M. Paul, *L'accompagnement: une posture professionnelle spécifique*, L'Harmattan, Paris 2004.

nous interroger sur cette posture spécifique pour répondre aux besoins de la personne accompagnée, mais aussi sur les pratiques d'accompagnement dans les institutions conditionnés par un contexte sociétal. L'accompagnement nécessite de prendre le temps et cheminer ensemble mais dans les contextes institutionnels qui constituent le cadre de l'accompagnement, comment pouvons-nous proposer un accompagnement efficace et adapté?

Actuellement, le contexte Français est caractérisé par l'instabilité et la flexibilité. La société Française est représentée comme apprenante. Dans ce contexte social et économique spécifique, la formation représente un outil de sécurisation des parcours professionnels. L'individu est considéré autonome et responsable de son devenir. L'émergence de problématiques autour du rapport au savoir et de la conception de la formation renforce les besoins d'institutionnaliser des dispositifs d'accompagnement. Le champ de la formation tout au long de la vie évolue et s'enrichit de nouveaux dispositifs afin de faciliter l'accès à tous. Le contexte a changé depuis la grande loi de la formation, loi Delors de 1971, taux de chômage, insertion des jeunes, le taux de décrocheurs... La formation professionnelle se voit réformée en 2014 pour répondre à ce nouveau contexte et veiller à ce que le champ de la formation tout au long de la vie permette à tous les individus de se former, d'accéder à la qualification et de sécuriser les parcours professionnels.

Dans ce contexte, nous pouvons nous interroger sur les capacités des personnes notamment les plus fragilisés à accéder à l'information sur la formation et à s'orienter. Et par conséquent, sur les capacités à construire un projet et à être acteur et auteur de son parcours. L'accompagnement des personnes dans la construction et concrétisation d'un projet de formation et/ ou d'insertion apparaît essentiel. En ce concerne les professionnels identifiés comme accompagnateurs dans le domaine éducatif, de l'orientation, de l'insertion professionnelle: qu'en est-il de leurs compétences à accompagner le développement de ces capacités qui participent à redonner le pouvoir d'agir? En tant que professionnelle de l'accompagnement intervenant dans une structure du secteur public, et le contact quotidien avec les publics concernés par cette loi, nous faisons un constat. Il nous apparaît que dans ce contexte nous devons accompagner les personnes mais également les professionnels en besoin de professionnalisation sur leur pratique et posture d'accompagnement qui doivent redonner aux individus un pouvoir d'agir.

Cet article se veut être une explicitation de pratique de professionnelle de l'accompagnement dans le champ de la formation et l'insertion professionnelle.

2. L'accompagnement dans un contexte spécifique

Depuis la loi Delors de 1971, progressivement la formation tout au long de la vie s'institutionnalise en France. Parallèlement, les notions de compétences et d'employabilité apparaissent, associées à une conception nouvelle de l'individu. Une société de la connaissance et apprenante, au sein de laquelle les individus sociaux sont responsabilisés dans leur devenir tout au long de la vie. En France la réforme de la formation professionnelle qui fait suite à l'accord interprofessionnel datant du 14 décembre 2013 va jouer un rôle majeur dans l'évolution des pratiques professionnelles et des dispositifs du secteur de la formation continue.

Cette réforme de la formation professionnelle met en place des outils devant faciliter l'auto-direction des personnes notamment en proposant de bénéficier gratuitement d'un service gratuit nommé "Conseil en Evolution Professionnelle" (CEP). La loi précise qu'un conseiller opérateur du CEP peut être sollicité pour accompagner *les projets d'évolution professionnelle, en lien avec les besoins économiques existants et prévisibles dans les territoires. Il facilite l'accès à la formation, en identifiant les qualifications et les formations répondant aux besoins exprimés par la personne et les financements disponibles*. CPA², CPF³, CEP, SPRO⁴, VAE⁵, Cléa⁶... le champ de la formation et de l'insertion professionnelle est complexe. Qu'en est-il des capacités individuelles à repérer, exprimer ses besoins et à construire son projet au regard de son parcours? Quel impact des difficultés à s'orienter sur le parcours de formation des personnes?

Le parcours professionnel est ponctué de transitions qui «sont inévitables mais lorsqu'elles arrivent à l'improviste et s'imposent à l'adulte, elles le fragilisent, le déstabilisent en lui donnant l'impression qu'il est confiné dans une impasse. Des transitions imposées non anticipées sont

² Compte personnel d'activité: <https://www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-public/>.

³ Compte Personnel de Formation: <http://www.moncompteformation.gouv.fr/>.

⁴ Service Public Régional de l'Orientation: <http://www.regions-et-formation.fr/actions-dans-les-territoires/service-public-regional-de-l/>.

⁵ Validation des Acquis de l'Expérience: <http://www.vae.gouv.fr/>.

⁶ <https://www.certificat-clea.fr/>.

porteuses de crises existentielles»⁷. L'accompagnement en formation et insertion professionnelle est investi d'une mission, celle de permettre aux individus de considérer ces périodes de transitions comme espace de réflexion sur soi et son projet. Il nous apparaît essentiel que le secteur de la formation tout au long de la vie s'engage à accompagner les possibles anticipations des transitions. Il ne s'agit pas, pour les professionnels de se doter de la mission de repérer les phases transitoires d'un parcours de vie, mais de permettre aux personnes d'acquérir un bagage nécessaire à la transformation de ces périodes de "crises existentielles" en espaces propices à la réflexion et la mise en projet. En effet, il est nécessaire «pour cet adulte d'anticiper de possibles ou souhaitables transitions, notamment à travers l'une ou l'autre variante de projet, qu'il s'agisse d'un projet de mobilité personnelle, familiale ou professionnelle» et ainsi être acteur et auteur de son parcours. Les professionnels qui accompagnent dans ce contexte, participeront au développement de l'agentivité en permettant aux personnes de développer des capacités réflexives, d'auto-évaluation, d'autoformation, d'auto-direction et d'auto-orientation. Il s'agit bien de «faire en sorte que chacun puisse acquérir progressivement et pour toutes les étapes importantes de la vie, des démarches d'auto-analyse de soi, de son environnement socioprofessionnel et (parvenir) à construire des stratégies d'intervention et d'adaptation qui créent ou améliorent des processus de changement»⁸, et veiller à ce que ces démarches n'alimentent pas «des processus de dépendances vis-à-vis des processus de travail mis en place pour développer l'autonomie»⁹.

A l'ère de la flexibilité et de l'instabilité, dans une société où prendre le temps de penser son chemin pour construire son avenir paraît parfois difficile, il nous semble pertinent de réfléchir aux pratiques d'accompagnement des personnes dans le développement de leur agentivité. L'accompagnement nécessite une souplesse, une adaptation à la personne accompagnée et surtout de prendre le temps. Dans cette «société malade de la gestion»¹⁰ où la priorité est donnée à la quantité plutôt qu'à la qualité,

⁷ J.-P. Boutinet, *Turbulences autour des temporalités liées aux âges de la vie adulte. Le Télémaque, Dossier: âges et passages*, in «Les âges de la vie» 37 (2010), p. 66.

⁸ J. Layec, *Auto-orientation tout au long de la vie: le portfolio réflexif*, L'Harmattan, Paris 2006, p. 37.

⁹ *Ibi*, pp. 36-37.

¹⁰ V. De Gaulejac, *La société malade de la gestion. Idéologie gestionnaire, pouvoir managérial et harcèlement social*, Editions du Seuil, Paris 2005.

où il s'agit d'aller vite, nous pouvons nous interroger de l'impact de cette gestion sur les pratiques d'accompagnement.

3. L'émergence d'une réflexion et posture professionnelle

De septembre à juin 2011, j'engage, dans le cadre d'une formation universitaire, une recherche-action qui a consisté à interroger les pratiques d'accompagnement qui permettent, aux personnes en situation d'illettrisme, de développer les capacités nécessaires à l'entrée dans un processus d'auto-formation. Ce travail de recherche a mis en exergue la nécessité de construire une ingénierie pédagogique et d'accompagnement spécifique. L'accompagnateur doit penser sa posture et sa pratique afin de faciliter l'acquisition des savoirs de base mais également créer les conditions favorables au développement de processus d'autoformation.

Septembre 2011, j'intègre le champ de la formation continue par la fonction de chargée de mission. Ma mission consiste à participer à l'accompagnement de la professionnalisation d'acteurs de la formation en proposant des temps de réflexion, d'échanges autour de la posture d'accompagnement, de la notion d'autoformation, de la démarche portfolio et de la reconnaissance des acquis mais également en accompagnant l'expérimentation de dispositifs d'accompagnement dont la visée est le développement de l'agentivité.

La posture d'accompagnement présentée dans cette contribution est le résultat de cinq années de pratique professionnelle. Une posture professionnelle sans cesse en évolution puisque je veille particulièrement à être ce "praticien réflexif" au sens de D. Schön. Cette réflexivité qui passe par une mise à distance, une exploration de ma pratique et un étayage théorique. Ce temps de distanciation permet de conscientiser mon agir professionnel, c'est-à-dire de prendre conscience de l'implicite de mes actes, des savoirs cachés.

4. Notre conception de l'accompagnement

Notre conception de l'accompagnement s'inscrit dans un trajet personnel et professionnel. D'une expérience de sept années dans le champ de l'animation socioculturelle à une expérience de cinq années dans le champ de la formation professionnelle, nous avons étayé conceptuellement notre pratique, pour donner un sens à nos actions dans un contexte spécifique.

Nous considérons qu'une posture et une pratique d'accompagnement, doivent être toujours repensées, réfléchies pour être adaptées aux personnes et au contexte dans lequel elles se réalisent.

«Qu'est-ce qu'accompagner veut dire?», M. Paul s'est attachée à répondre à cette interrogation. Nous nous inspirons de ces travaux pour construire notre pratique. Nous présentons ci-après, les éléments théoriques qui nous ont permis de mettre en œuvre une pratique d'accompagnement spécifique.

4.1. Définition de l'accompagnement

Étymologiquement et selon M. Paul, accompagner c'est «prendre comme compagnon», c'est le compain «avec qui on partage le pain». En 1549, le compagnon c'est celui qui «accompagne quelqu'un». Le compagnonnage est-il différent de l'action d'accompagnement? Accompagner ce n'est pas compagnonner c'est-à-dire ce n'est pas «vivre en compagnon (avec quelqu'un)»¹¹ mais renvoie à une temporalité limitée. La rencontre avec l'autre dans l'accompagnement se fait pour un temps défini. En effet, accompagner c'est aller vers, avec l'autre là où il souhaite aller. Si Accompagner n'est pas le partage de son “pain” avec l'autre, que partage celui qui accompagne?

M. Paul¹² traverse en profondeur l'étymologie du mot accompagnement ce qui nous permet de comprendre ce que l'accompagnant partage avec l'accompagné. Elle précise qu'étymologiquement “*panis*” le “*pain*” renvoie à l'action de “*nourrir*”, “*d'alimenter*” quelqu'un, ce qui nous amène à comprendre qu'accompagner l'autre c'est être à ses côtés pour que ce dernier “s'élève”, ainsi c'est lui permettre de répondre à ses besoins pour vivre, voire survivre. «Le verbe nourrir renvoie à l'idée de “pourvoir de moyens de subsistance”, en d'autres termes mettre quelqu'un en possession de ce qui lui est nécessaire pour subsister»¹³.

Accompagner c'est partager un temps un espace avec l'autre pour que ce dernier traverse les ponts et les chemins qui lui permettent d'atteindre une nouvelle étape, une nouvelle situation, un nouveau projet. L'action d'accompagner consiste à mettre en œuvre les moyens adaptés à la per-

¹¹ M. Paul, *L'accompagnement: une posture professionnelle spécifique*, cit., p. 46.

¹² *Ibi*, p. 64.

¹³ *Ibidem*.

sonne pour lui permettre d'atteindre un but, son but tout en respectant l'autre et son cheminement. Ce n'est pas se substituer à l'autre, celui qui accompagne est un soutien pour permettre à l'accompagné de se valoriser, de supporter une situation et d'affronter les traverses, parfois difficiles, d'un chemin. Il s'agit pour l'accompagnateur d'adapter sa posture, ses moyens, l'environnement en fonction de la personne accompagnée. L'accompagnateur va accueillir la personne dans son parcours, avec son trajet vécu, dans ses besoins, ses attentes et son projet. Le praticien c'est-à-dire l'accompagnateur qu'il soit catégorisé sous le nom de conseiller, formateur, guide propose des conditions favorables à la réflexion, à l'explicitation de la situation vécue pour la mise en projection et la concrétisation de projet. Ces conditions que nous appelons favorables ne renvoient pas uniquement aux outils utilisés mais bien à la démarche d'accompagnement que le professionnel mettra en œuvre. La démarche qui regroupe des éléments spécifiques tels que l'instauration d'un climat de confiance, la présentation du cadre, la contractualisation, l'adaptation à l'autre, le choix d'une posture adaptée (guide, facilitateur, aide, etc.) et des moyens adéquats (écoute, bienveillance, honnêteté).

4.2. Relation dans l'accompagnement

L'accompagnement lorsqu'il est rattaché à un dispositif est influencé des politiques publiques; le dispositif cadre l'accompagnement. La liberté du professionnel se situe au niveau de sa posture en relation avec l'accompagné. La relation dans une situation d'accompagnement n'est pas une relation hiérarchique mais selon G. Pineau¹⁴ basée sur une "disparité des positions" et "parité de relation" entre l'accompagné et l'accompagnateur. Cela introduit un paradoxe dans la relation d'accompagnement. En effet, la rencontre entre l'accompagnant et l'accompagné est basée à la fois sur une égalité et à la fois sur une disparité. La place occupée par le professionnel en tant qu'expert et celle occupée par celui qui cherche à être accompagné introduit une dissymétrie. Le fait de concevoir l'accompagnement sous le mode d'un cheminement ensemble pour l'autre, au rythme de l'autre replace la relation d'accompagnement sur un "pied d'égalité".

Pour conclure, notre conception de l'accompagnement est plus humaniste qu'utilitariste. Nous veillons à accueillir la personne dans son iden-

¹⁴ G. Pineau, *Accompagnement et histoire de vie*, L'Harmattan, Paris 1998, p. 9.

tité, avec son vécu et son projet pour construire notre démarche d'accompagnement. L'accompagnement est, selon moi, une rencontre avec l'autre pour un temps partagé dans un cadre institutionnel défini. En tant que professionnelle de l'accompagnement intervenant dans une institution, nous devons respecter les limites du cadre et contexte professionnel tout en veillant à répondre aux besoins de la personne accompagnée. Cet exercice est parfois complexe puisqu'il s'agit de mettre en œuvre une pratique centrée sur l'autre, au profit du projet de l'autre, de prendre le temps, de s'adapter, d'être souple dans un contexte institutionnel parfois contraignant en termes de temps, de gestions, de suivi. En effet, l'accompagnement est une pratique professionnelle qui peut-être "invisible", "non palpable" qui s'exerce à l'ère de la gestion, où l'on demande de justifier, chiffrer, prouver, aller vite. L'exercice du professionnel accompagnant réside dans la nécessité de clarifier sa place, son rôle et sa posture au sein de l'environnement institutionnel défini. Ce temps de réflexion nous apparaît primordial pour le professionnel puisqu'il permet de poser ses propres limites et celles qui lui sont imposées et ainsi veiller à les respecter.

Nous proposons d'illustrer notre conception de l'accompagnement par l'explicitation d'un projet où nous avons accompagné des professionnels dans la conduite d'un projet expérimental.

5. Une situation concrète d'accompagnement: le projet *Je fais, je sais*

La pratique d'accompagnement qui sera explicitée dans cet article s'est exercée dans le cadre d'un projet partenarial entre le ministère de la justice, représenté par les unités de la Protection Judiciaire de la Jeunesse¹⁵ (PJJ) de la région Centre Val-de-Loire et le ministère de l'Éducation nationale représenté par la structure GIP FTLV-IP de l'académie Orléans-Tours¹⁶.

¹⁵ <http://www.justice.gouv.fr/le-ministere-de-la-justice-10017/dir-de-la-protection-judiciaire-de-la-jeunesse-10026/>.

¹⁶ http://www.ac-orleans-tours.fr/formation_professionnelle_et_technologique/formation_des_adultes/le_gip_ftlv_ip/.

5.1. Fiche d'identité du projet

Le projet *Je fais, je sais* qui se déroule sur trois années de 2015 à 2017, bénéficie d'un co-financement, le Fond Social Européen (FSE), l'Initiative Emploi Jeune (IEJ) et des structures GIP FTLV-IP et PJJ.

Les entités opérationnelles de la conduite du projet sont, la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DTPJJ) Centre Orléans Loiret / Eure-et-Loir et 11 unités territoriales pour le ministère de la justice, ainsi que le Groupement d'Intérêt Public Insertion Professionnelle (GIP FTLV-IP) de l'académie Orléans-Tours pour le ministère de l'Education Nationale.

Le projet *Je fais, je sais* c'est:

- *Un axe prioritaire*: aider les jeunes NEET¹⁷ à élaborer leur projet professionnel.
- *Un public*: 80 jeunes accompagnés par 11 unités de la PJJ.
- *Un collectif de professionnels*: 35 éducateurs.
- *Une durée*: 3 années de janvier 2015 à juin 2017.
- *Un partenariat*: PJJ Centre Orléans Loiret / Eure-et-Loir - GIP FTLV-IP de l'académie Orléans-Tours - Université de Tours pour la conduite de la recherche-action.
- *Une équipe projet GIP FTLV-IP/PJJ*: Une conseillère en formation continue (GIP FTLV-IP), une chargée de projet (GIP FTLV-IP), une conseillère technique (DT PJJ), une directrice territoriale adjointe (DT PJJ).
- *Un portage académique* par le GIP FTLV-IP de l'académie Orléans-Tours.
- *Un cofinancement et des financements européens*: PJJ-GIP ainsi que le Fonds Social Européen (FSE) et le Fonds d'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ).
- *Un budget*: 86500 euros (FSE: 39790€ – IEJ: 39790€) et une contrepartie PJJ de 6 920€.

¹⁷ NEET: Jeunes âgés de moins de 26 ans sans emploi et ne suivant ni formation, ni études, dénommés «NEET: Neither in Employment nor in Education or Training».

5.2. *Spécificité du projet Je fais, je sais*

Le projet *Je fais, je sais* est spécifique en ce sens qu'il représente un véritable partenariat entre deux ministères mais également par la capacité des structures et des dirigeants à porter un projet expérimental d'une durée de trois années. Ce projet est innovant puisqu'il a permis aux professionnels d'expérimenter une démarche d'accompagnement en prenant le temps nécessaire, en s'engageant différemment en fonction du contexte propre à chaque unité, en n'imposant pas mais "en cheminant avec" pour trouver la démarche adaptée aux besoins des jeunes NEET. La réalisation de ce projet sur cette durée a été effective puisque portée par les directions des structures engagées et pas les deux structures partenaires (PJJ, GIP FT-LV-IP de l'académie Orléans-Tours).

5.3. *Finalité du projet*

Un constat des professionnels de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Centre précise que les jeunes vivent un ensemble d'expériences, effectuent des tâches variées, s'investissent dans des projets collectifs, pour autant, il n'y a pas de conscientisation des apprentissages et reconnaissance des acquis développés au cours de leurs parcours à la PJJ. Le GIP FTLV-IP pilote la validation des acquis de l'expérience pour les diplômés de l'Education nationale avec le Dispositif Académique de VAE¹⁸ (DAVA), c'est également une structure qui est porteuse de projets innovants. L'expertise de la structure a conduit la PJJ à la solliciter pour engager un partenariat autour de la conduite d'une expérimentation de la démarche portfolio auprès des jeunes NEET pour 3 années (2015 à 2017).

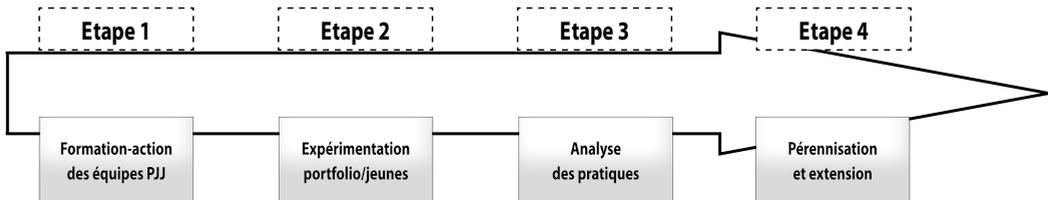
Le projet *Je fais, je sais*, au travers le partenariat PJJ-GIP FTLV-IP de l'académie Orléans-Tours, consiste à accompagner une démarche de portfolio auprès de jeunes sans emploi, ni formation, ni études (NEET). L'expérimentation de cette démarche a pour finalité de permettre aux jeunes de prendre confiance, acquérir des capacités réflexives, d'autoformation, d'auto-évaluation afin qu'ils puissent (re)-trouver une situation d'emploi et/ou de formation. Il s'agit pour ces jeunes d'être en capacité de poursuivre le travail réflexif sur leur parcours et leurs expériences au-delà de l'accompagnement.

¹⁸ Pour en savoir plus: <http://www.vae.gouv.fr/>.

5.4. Etapes de notre accompagnement des professionnels

L'accompagnement à destination des professionnels est souple, individualisé pour faciliter l'adaptation de la démarche au contexte de l'unité, il est découpé en quatre phases et selon deux modalités:

- *Un accompagnement collectif* engagé par 5 journées de formation;
- *un accompagnement individuel* des professionnels "référénts" du projet qui s'organise au sein des unités de la PJJ.



Etapes de l'accompagnement des professionnels de janvier 2015 à juin 2017.

5.4.1. Etape 1 – Formation-action des éducateurs de la PJJ

L'accompagnement des professionnels a débuté en mars 2015 par la co-animation de cinq journées de formation à la démarche portfolio afin de permettre aux éducateurs de s'approprier les enjeux et la démarche. Au cours de cette formation-action, les éducateurs ont été amenés à vivre la démarche portfolio pour eux et à formaliser un projet d'accompagnement à la démarche portfolio à destination des jeunes accueillis dans leur unité.

5.4.2. Etape 2 – Expérimentation de la démarche portfolio auprès des jeunes

La deuxième étape consiste à mettre en œuvre, auprès des jeunes, les actions envisagées. L'équipe projet a proposé une organisation de l'expérimentation à partir de 4 phases:

- Phase 1 - Repérage du jeune et présentation du projet.
- Phase 2 - Engagement dans la démarche et contractualisation.
- Phase 3 - Expérimentation de l'accompagnement du jeune dans la démarche portfolio.
- Phase 4 - Evaluation expérimentation et ajustement.

5.4.3. Etape 3 – Analyse des pratiques et des résultats

La troisième étape qui s'engage après les expérimentations menées auprès des jeunes consiste à réaliser un retour sur les actions et les analyser. Il s'agit pour l'équipe projet d'accompagner les éducateurs à expliciter les actions conduites avec les jeunes, à présenter les outils/supports utilisés, à verbaliser la posture d'accompagnement mise en œuvre dans ce contexte. Cette étape se réalise par la conduite d'une recherche-action collaborative avec le laboratoire Education Ethique Santé¹⁹ de l'université de Tours.

5.4.4. Etape 4 – Pérennisation et extension

La dernière étape consiste à réfléchir aux moyens permettant la pérennisation des démarches portfolio dans les unités et la diffusion de l'expérimentation dans d'autres structures. Cette étape représente la phase de socialisation de l'expérimentation et du projet dans son ensemble.

5.5. Conception réfléchie de l'accompagnement

Notre mission, en tant que chargée de projet, consiste à co-piloter le projet et accompagner les professionnels dans l'expérimentation d'une démarche portfolio. Notre pratique d'accompagnement et notre posture professionnelle est éclairée conceptuellement pour comprendre «ce qu'accompagner veut dire»²⁰. Nous présentons ci-après les éléments clés de notre pratique et posture d'accompagnement.

5.5.1. Posture professionnelle spécifique

L'accompagnement peut se définir comme l'action de guider, de pousser, d'aider, la personne en respectant ses choix. Ce n'est pas se substituer à l'autre, puisqu'«accompagner est le terme utilisé pour dire le positionnement du professionnel qui n'agit pas sur ou à la place de, mais avec»²¹. L'accompagnement consiste à avancer côte à côte, ce qui réfute l'idée de diriger, c'est-à-dire marcher devant ou prendre les commandes, ce n'est pas non plus suivre, se positionner derrière l'autre.

¹⁹ <http://education-ethique-sante.univ-tours.fr/>.

²⁰ M. Paul, *Ce qu'accompagner veut dire*, in «Carrièreologie», 9 (2007).

²¹ *Ibidem*.

5.5.2. Partage d'un temps et d'un espace

Le professionnel qui accompagne partage un temps avec la personne afin de lui permettre de concrétiser son projet. L'accompagnement c'est ce temps au cours duquel l'accompagné et l'accompagnateur cheminent ensemble pour faciliter le repérage des "ponts" qui conduisent la personne accompagnée à aller vers une nouvelle étape, une nouvelle situation, un nouveau projet.

5.5.3. Posture réflexive

Le professionnel qui accompagne doit être en mesure de se distancier de sa pratique pour la réfléchir, l'analyser et la comprendre. En effet, «accompagner apparaît comme un processus complexe, chargé affectivement, imposant une élucidation de sa relation à autrui, réflexion et distanciation sur sa pratique, implication et engagement, distance et proximité»²². Le professionnel de l'accompagnement doit posséder les capacités nécessaires à devenir un «praticien réflexif»²³.

5.5.4. Instaurer une relation de confiance, la clé d'un accompagnement réussi

La relation de confiance facilite l'engagement, la coopération et les échanges. Une relation de confiance est possible par une honnêteté professionnelle, c'est-à-dire une visée qui est celle des bénéficiaires. Pour cela, la présence et l'écoute active sont à favoriser.

6. Conclusion

Cette contribution est le reflet d'une préoccupation de cinq années de pratique professionnelle et d'exercice de la fonction d'accompagnement dans le champ de la formation tout au long de la vie. De la recherche-action conduite dans le cadre de notre expérience de Master (i)FAC, autour de l'accompagnement de personnes en situation d'illettrisme dans un processus d'autoformation, à cette contribution, qui se veut être un apport

²² *Ibidem*.

²³ D. Schön, *Le Praticien réflexif. A la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel*, 1994, trad. Les Editions Logiques, Montréal (1983).

sur les pratiques d'accompagnement des professionnels dans la conduite de dispositifs visant l'agentivité d'un public jeune, notre réflexion voit ses contours se dessiner et se préciser. Notre conception de la posture réflexive du professionnel qui se réalise par l'éclairage théorique de sa pratique, se confirme une nouvelle fois par ce travail d'écriture. La mise en mots d'interrogations et l'explicitation de pratiques dans le but de partager, nous mettent à distance et facilitent la compréhension de notre pratique et son enrichissement.